



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-04-20

Objet : Entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Télébec

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le 21 février 2023, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le lot 5 213 779 du Cadastre du Québec (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale), circonscription foncière de Sept-Îles;

ATTENDU QUE la Ville a signé une option pour Servitude – Infrastructure de mesurage avancée en faveur d'Hydro-Québec le 21 février 2023, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le lot 5 213 779 du Cadastre du Québec (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale), circonscription foncière de Sept-Îles;

ATTENDU la recommandation de la Greffière-Trésorière, madame Diane Cyr,

EN CONSÉQUENCE, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* décrète :

QUE la Ville accorde une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec et Télébec contre une partie du lot 5 213 779 Cadastre du Québec appartenant à la Ville (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

QUE les deux (2) projets d'acte de servitude annexés à la présente ordonnance sont dûment approuvés par les présentes.

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les deux (2) actes de servitude à intervenir, l'un en faveur d'Hydro-Québec et Télébec et l'autre en faveur d'Hydro-Québec seulement ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente ordonnance ou aux dispositions desdits actes.

Adoptée à Québec le 1^{er} avril 2024.

Jean Dionne

[Jean Dionne \(Apr 2, 2024 10:00 EDT\)](#)

Jean Dionne, Administrateur

Anne Lacoursiere

De: Diane Cyr
Envoyé: 2 avril 2024 09:24
À: Anne Lacoursiere
Objet: TR: Demande ordonnance pour délégation de signature - Servitudes HQ et Télébec
Pièces jointes: Modèle ordonnance Plusieurs - Cedantc1.doc; SERVITUDE HQ ET TÉLÉBEC.doc; SERVITUDE HQ SEUL - IMA.doc

Diane Cyr
Greffière-Trésorière
Ville de Schefferville
418-297-5217

De : Diane Cyr
Envoyé : 26 février 2024 13:02
À : Jean Dionne <administrateur@schefferville.ca>
Objet : Demande ordonnance pour délégation de signature - Servitudes HQ et Télébec

Bonjour Jean,
Tel que déjà discuté et après avoir parlé à François, le dossier est prêt à être finalisé.
Tu trouveras donc en pièces jointes , les projets de contrats notariés ainsi que le modèle de résolution de délégation de signature fourni par la firme d'avocat et adaptée pour Schefferville par moi-même.

Pour adoption par ordonnance svp.

Diane Cyr
Greffière-Trésorière
Ville de Schefferville
418-297-5217